



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 111959

Texte de la question

M. Henri Nayrou appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la dégradation des conditions de vie et du pouvoir d'achat des retraités et plus particulièrement des retraités de la fonction publique. Le décalage entre la revalorisation des pensions et retraites et les prix s'accroît, diminuant d'autant le pouvoir d'achat des retraités. En effet, outre la modicité des revalorisations des retraites et pensions, au cours de ces derniers mois, les retraités subissent directement la hausse des prélèvements obligatoires comme l'ensemble de nos concitoyens. Si l'article 27 de la loi du 21 août 2003 prévoit la tenue d'une conférence associant le Gouvernement et les partenaires sociaux afin d'examiner d'éventuelles propositions ponctuelles sur l'évolution des pensions, il semble que celle-ci ne concerne pas la correction du taux de revalorisation des pensions de fonctionnaires, alors que des négociations sur la revalorisation des retraites et pensions ainsi que sur le relèvement du minimum de pension pour la fonction publique s'avèrent urgentes. Par conséquent, il lui demande si le Gouvernement envisage d'associer à cette conférence sur la revalorisation des pensions, prévue par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, les organisations représentatives de la fonction publique afin de débattre également de l'évolution des pensions des fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111959

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12649